
Adresse du comité révolutionnaire et la société populaire de Moulins (Allier) félicitant la Convention sur l'énergie courageuse déployée pour sauver la patrie et la liberté, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire et la société populaire de Moulins (Allier) félicitant la Convention sur l'énergie courageuse déployée pour sauver la patrie et la liberté, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 129-130;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22666_t1_0129_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

du trône anglais; alors les mers couvertes de pavillons tricolores se refuseront à porter sur leurs ondes les vaisseaux de la tyrannie; alors nous pourrons offrir à tous les peuples la liberté et le bonheur : *que les esclaves anglais périssent, et l'Europe sera libre.*

Lecture faite de l'adresse ci-dessus, le directoire l'a adoptée, et arrêté qu'elle seroit imprimée avec l'arrêté du 26 de ce mois, au nombre de 2 500 exemplaires in-4^o et de 1 000 en placards, publiée et affichée dans toutes les communes de son ressort, et qu'il en seroit envoyé des exemplaires à la Convention nationale, aux comités de salut public et de sûreté générale, à toutes les autorités constituées, comités de surveillance et sociétés populaires de ce département.

Nota. Pour faciliter cette souscription civique, les citoyens sont invités à déposer leurs offrandes dans le secrétariat de leur municipalité ou sur le bureau des sociétés populaires dont il seront voisins. Les agents nationaux des communes sont aussi invités à envoyer le montant de ces dons à l'administration de leur district, pour être adressé au directoire du département, qui s'empressera de les faire parvenir à la Convention. Le directoire a ouvert dans son sein un registre sur lequel les administrateurs et les commis ont souscrit. Le montant de leurs offrandes civiques s'élève à 415 liv. (1).

8

Les membres composant le tribunal criminel du département de la Meurthe, témoignent à la Convention nationale l'horreur que leur a inspirée le complot si perfidement ourdi par Robespierre et complices; ils protestent de leur attachement à la Convention nationale, et vouent une haine implacable à tous les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Nancy, 13 therm. II] (3).

Citoyens représentans,

Les membres qui composent ce tribunal n'ont pas appris sans douleurs les dangers que vous venez de courir et les périls qui ont menacé la liberté française.

Dans l'horreur que leur inspire le forfait le plus inoui, et pleins du respect et de la confiance qu'a toujours mérité[s] la représentation nationale actuelle, ils jurent de luy rester inviolablement attachés, et vouent aux conspirateurs la haine implacable due à tous les

(1) Fait et arrêté en directoire de département, le 27 mess. an II. Signé DUC (*présid.*), DREYON, SUAT, MARTIN, FRANÇAIS, GROS, PASCAL-LA-BRUNETIÈRE, B. ROYER (*secrét. g^{ral}*). A Grenoble, chez J.M. Cuchet, Imprim. du Département de l'Isère. Voir ci-dessus, 15 thermidor II, n^o 37.

(2) P.-V., XLIII, 14. Mentionné par B^m, 26 therm. (2^e suppl').

(3) C 312, pl. 1 242, p. 49.

scélérats, qui, bravant le pouvoir suprême remis entre vos mains, osent essayer de ramener le peuple français sous le joug de la tyrannie. Continuez à poursuivre la trahison et les traîtres. Que leur sang impur, en abreuvant le sol de la liberté, apprenne en vain qu'ils trament contre elle. Et nous, fidèl[e]s à nos serments, nous continuerons, dans les pénibles frontières qui nous sont confiées, à faire aimer et respecter les loix.

FERVÉ (*présid.*), RÉGEOT (*jugé*), HENNEQUIN (*jugé*), [une signature illisible] et CHIMOL (*gref. fier*).

9

Le comité révolutionnaire et la société populaire de Moulins (1) félicitent la Convention nationale sur l'énergie courageuse qu'elle a déployée pour sauver la patrie et la liberté, et tirer de l'oppression perfide et machiavélique du Catilina moderne les patriotes depuis trop long-temps réduits au silence; ils continuent à reconnoître la Convention pour le seul point de ralliement, et à être disposés à la défendre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Le c. révol. de surv. du distr. de Moulins, à la Conv.; Moulins, 14 therm. II] (3).

Républicains législateurs

Vous venez encore une fois de sauver la patrie, en découvrant l'une des plus grands conspirations qui aient jamais été tramées contre la liberté, et en délivrant la Convention nationale d'un Cromvel et de plusieurs autres scélérats de sa trempe, d'autant plus dangereux qu'ils avoient la confiance générale, et que, sous le manteau du patriotisme, ils vouloient assassiner la République et former un triumvirat sur les ruines de la Convention. Dans ces circonstances, gard[e]rions-nous le silence ? Non, sans doute ! Dignes représentans, nous vous témoignons notre reconnaissance; nous proclamons que vous avez de nouveau bien mérité de la patrie, et nous faisons le serment de transmettre à la postérité tous les services que vous rendés au peuple français, et de perdre plutôt la vie que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la Convention nationale et à la liberté.

Vive la République; vive la montagne !
Liberté, égalité ou la mort; guerre aux tyrans !

Ant. SAULNIER, SIMARD, LAPORTE (*secrét.*), Joach. BURELLE, ROUYER, VIDALIN fils [et 2 signatures illisibles (dont celle du *présid.*)].

(1) Allier.

(2) P.-V., XLIII, 14-15. Mentionné par J. Sablier, n^o 1 480 et B^m, 26 therm. (2^e suppl').

(3) C 315, pl. 1 260, p. 38.

[*La sté popul. de Moulins à la Conv.; s.d.*] (1)

10

Citoyens représentans,

Nous devons encore une fois à votre sagesse profonde et à votre courageuse énergie le salut de la patrie et de la liberté : en triomphant de l'infamale conjuration que des traîtres hypocrites et ambitieux avaient eu l'audace de tramer dans votre sein; en délivrant surtout les patriotes réduits au silence depuis trop longtems de l'oppression perfide et machiavélique du Catilina moderne, de ce tyran de l'opinion dévoré par la soif du pouvoir suprême; en détruisant aussi, dans la même journée, tous ses vils adhérens, vous vous êtes montrés les dignes et fidèl[e]s représentans du peuple français qui a en horreur tous les tyrans et qui veut la liberté ou la mort.

Recevez donc à cette occasion, vertueux législateurs, les félicitations bien sincères des sans-culottes de la société populaire de Moulins; de cette société qui a toujours été à la hauteur des grands principes de la révolution, sans s'être jamais attaché aux personnes, ni engouée des vertus apparentes de quelques individus à grande réputation, qui, au fond, n'étaient que d'adroits scélérats; qui a toujours reconnu la Convention pour le seul point de ralliement, et qui est prête toute entière à mourir pour sa défense.

Restez à votre poste, braves représentans, jusqu'à ce que la République ait triomphé de tous ses ennemis; rendez toute son énergie au patriotisme comprimé par la terreur qui n'eût jamais dû atteindre que l'aristocratie; écrasez impitoyablement tous les dominateurs, afin qu'après avoir consolidé le règne de la liberté et de l'égalité sur des bases immuables, vous veniez recueillir, chacun dans vos foyers, les fruits de vos travaux immortels, la seule récompense digne de vous, l'estime et la reconnaissance du peuple dont vous aurez assuré le bonheur.

Vive la République, vive la Convention !

AURETTE, LAPORTE (*présid.*), A. DESMAZURES (*secrét.*), ANT. SAULNIER, DELUN, PERRAUD, REINAUD (?), VIDALIN, ROLLAND, MECOTIN oncle, LOUVRIER, DUFOUR, JOACH. BURELLE, MUIPIER, JAURET, FOURNIER DESCORATT, BAILLE, AUBRY, PIRON, DESRUELLES, GOUIN, ARGILLES, DOURDIT, AGAT, TESTE, MARTIN aîné, MILLET, RICHELÉY, GRAND, RAVENEL, MESTRAND, COSTE, PEYRON; BARDOUX, DUFORD, DURAND, PINOY, H. EMERIQUE, SIMARD, LIBAUT, BETIN, MESTRAND fils, HOUDRY, DARGENT, GUINEBAUD, THEUILL, G. DELAIRE, DERES, MOREAU, THIBAUD, LANDOIX, ALONCLE, LECLERC, GARREAU, SALLURD, MARCILLIY pere, GRIVEAU, MÉRITÉ, BOIROT, AUJOUANNET Laîné, SAULNIER, TURRAULT, BONCHRETIEN, ROUYER, ROTH, LOMET, BOULLARD (?), S. DELAIRE, RAVOT
[et 11 signatures illisibles].

La société populaire de Hadol, district d'Epinal, département des Vosges, en jettant un coup-d'œil sur son état actuel de liberté, est transportée d'admiration; elle en attribue la création à la Convention nationale, à laquelle seule, dit-elle, il étoit donné de frapper la terre pour en faire sortir des hommes tout armés, et les opposer aux tyrans de la terre; elle dépose sur l'autel de la patrie une somme de 400 liv., dont 6 livres en argent, et une paire d'épaulettes en or.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[10 therm. II] (2)

Législateurs,

Es[t]-ce bien nous qui n'a guère ne respirions que sous le bon plaisir d'un tiran ? Es[t]-ce bien nous qu'on avait pu plonger dans ce degrez d'aveuglement de croire les rois nécessaires au bonheur des mortels ? Semblables à l'homme qui sort d'un rêve inquiétant, nous jettons un regard d'étonnement autour de nous; nous sommes presque tentés de regarder comme fabuleux ces tems d'esclavage et d'avilissement. Grâce vous soyent rendues, généreux athlètes, qui avez combattu si courageusement pour le retour de la liberté et du bonheur ! c'était à vous qu'il étoit réservé de rompre le charme qui tenait l'Europe dans les fers; c'était à vous qu'il étoit donné de frapper la terre pour en faire sortir des hommes tout armés, et déterminés à foudroyer tous les despotes. Nouveaux Prométhées, continuez à dérober le feu du ciel, et à le faire circuler dans tous les membres du corps social, et bientôt les parties languissantes, s'il en existe encor, rependront une nouvelle vigueur. Il ne faut qu'éclairer les peuples. Une société nouvelle vient pour la première fois frapper vos regards. Elle voudrait dans ce début, déposer sur l'autel de la patrie et pour les défenseurs, une somme digne d'eux, mais si l'on ne doit estimer que ce que le cœur donne, elle peut se glorifier de son petit présent. elle vous prie d'agréer 400 liv. dont 6 liv. en numéraire, auxquelles plusieurs citoyennes de cette commune ont contribué. Vous trouverez, de plus, dans le même envoi, 2 épaulettes en or que le citoyen Louis Mathieu a généreusement offertes pour la même cause.

Nous ne vous dirons pas de rester à votre poste; il seroit inutile. Faire le bonheur de ses semblables fut toujours, pour l'homme vertueux et sensible, l'attrait le plus puissant et le devoir le plus sacré. S. et F.

J. BAZOCHE (*présid.*), FALQUE (*vice-présid.*), MANSIN Remy (*secrét.*)

(1) C 315, pl. 1 260, p. 39.

(1) P.-V., XLIII, 15.

(2) C 315, pl. 1 260, p. 23; Bⁿ, 23 therm. (1^{er} suppl^l).